

**Conseil scolaire public du
Nord-Est de l'Ontario**

**Rapport de la direction,
Rapport de l'auditeur indépendant et
états financiers consolidés**

31 août 2016

Rapport de la direction

Responsabilité de la direction quant aux états financiers consolidés

Les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario sont la responsabilité de la direction de ce dernier. Ils ont été dressés en conformité avec la Loi sur l'administration financière, la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et les exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, comme précise la note 1 (a), sauf en ce qui concerne les effets des ajustements, si considéré nécessaire, relié à l'exhaustivité des revenus générés par les écoles tel que décrit par l'auditeur externe dans le rapport de l'auditeur indépendant.

La préparation des états financiers consolidés fait nécessairement appel à des estimations fondées sur le jugement de la direction, en particulier lorsque des opérations qui touchent la période comptable en cours ne peuvent pas être finalisées avec certitude avant de futures périodes.

La direction du conseil dispose de mécanismes de contrôle interne destinés à fournir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés, que les opérations effectuées sont autorisées et enregistrées dans le respect des exigences législatives et réglementaires, et qu'une information financière fiable est en tout temps disponible aux fins de l'établissement des états financiers consolidés. Ces mécanismes sont soumis à la surveillance et à l'évaluation de la direction et des vérificateurs internes du conseil.

Le comité de vérification du conseil se réunit avec l'auditeur externe pour examiner les états financiers consolidés et discuter de toutes questions importantes touchant la présentation des données financières ou le contrôle interne avant l'approbation par le conseil des états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été audités par Collins Barrow SNT s.r.l., auditeur externe indépendant nommé par le conseil. Le rapport de l'auditeur indépendant décrit les responsabilités de l'auditeur, l'étendue de leur examen des états financiers consolidés du conseil auxquels il est joint et leur opinion relative à ces derniers.



Directeur de l'éducation



Surintendante adjointe des affaires

Le 3 décembre 2016

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux conseillères et conseillers scolaires du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario « le conseil », qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 août 2016, et les états consolidés des résultats et de l'excédent accumulé, des flux de trésorerie et de l'évolution de la dette nette pour l'exercice terminé le 31 août 2016, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers consolidés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne du conseil portant sur la préparation des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du conseil. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Rapport de l'auditeur indépendant (suite)

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux conseils scolaires, les différentes écoles tirent une partie de leurs revenus de diverses activités de collectes de fonds des écoles tout au long de l'année pour lesquels il n'est pas possible d'auditer de façon satisfaisante si elles ont toutes été comptabilisées. Par conséquent, notre audit de ces revenus est limité aux montants comptabilisés dans les dossiers de chacune des écoles et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux collectes de fonds des écoles et autres revenus, à l'excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus), à l'actif financier et à l'excédent accumulé.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers consolidés du Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario pour l'exercice terminé le 31 août 2016 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier notre opinion, nous attirons l'attention à la note 1 (a) des états financiers consolidés, qui décrit le référentiel comptable appliqué pour préparer ces états financiers consolidés et les différences entre le référentiel comptable et les normes comptables du secteur public canadien.

North Bay, Ontario
Le 3 décembre 2016

Collins Barrow SNT S.R.L.
COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS,
EXPERTS-COMPTABLES AUTORISÉS

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario



États financiers consolidés 31 août 2016

État consolidé de la situation financière	1
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	2
État consolidé des flux de trésorerie	3
État consolidé de l'évolution de la dette nette	4
Notes complémentaires aux états financiers consolidés	5-25

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

État consolidé de la situation financière

31 août 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Actif financier		
Liquidités	7 389 392 \$	5 153 098 \$
Comptes débiteurs (note 2)	2 132 733	2 657 100
Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées (note 3)	25 624 441	27 331 977
Actif destiné à la vente	<u>-</u>	<u>542 308</u>
Total de l'actif financier	<u>35 146 566</u>	<u>35 684 483</u>
Passif financier		
Comptes créditeurs et frais courus (note 4)	5 688 001	3 613 951
Dettes nettes à long terme (note 5)	24 094 912	24 988 227
Revenus reportés (note 6)	2 892 000	2 985 010
Apports en immobilisations reportés (note 7)	71 142 435	68 705 946
Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (note 8)	<u>129 360</u>	<u>193 640</u>
Total du passif financier	<u>103 946 708</u>	<u>100 486 774</u>
Dettes nettes	(68 800 142)	(64 802 291)
Actif non financier		
Frais payés d'avance	85 409	70 607
Immobilisations corporelles (note 9)	<u>77 139 204</u>	<u>73 693 583</u>
Excédent accumulé (note 10)	<u>8 424 471</u> \$	<u>8 961 899</u> \$
Engagements (note 11)		
Éventualités (note 12)		
Endettement bancaire (note 14)		
Au nom du Conseil :		
	Président	
	Directeur de l'éducation	

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé
Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

	2016	2016	2015
	<u>Budget</u>	<u>Résultats</u>	<u>Résultats</u>
	(non audité)		
Revenus			
Impôt local	2 889 979 \$	3 066 148 \$	2 798 081 \$
Subventions provinciales - financement de l'éducation	39 067 804	38 688 870	38 311 888
Subventions provinciales - autres	1 451 524	753 792	1 393 617
Amortissement des apports en immobilisations reportés	2 690 935	2 776 566	2 482 629
Autres droits de scolarité et revenus	586 504	1 412 758	2 091 007
Revenus de placements	-	67 128	64 963
Collectes de fonds des écoles et autres revenus	<u>950 000</u>	<u>855 059</u>	<u>773 283</u>
Total des revenus	<u>47 636 746</u>	<u>47 620 321</u>	<u>47 915 468</u>
Dépenses			
Enseignement	33 712 420	33 183 254	32 600 343
Administration	2 957 416	2 743 551	2 695 471
Transport	1 794 548	1 875 314	1 809 104
Installations destinées aux élèves	7 824 595	8 130 336	8 139 341
Autres	397 767	1 367 895	593 423
Activités financées par les écoles	<u>950 000</u>	<u>857 399</u>	<u>673 306</u>
Total des dépenses (note 13)	<u>47 636 746</u>	<u>48 157 749</u>	<u>46 510 988</u>
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	-	(537 428)	1 404 480
Excédent accumulé au début de l'exercice	<u>8 961 899</u>	<u>8 961 899</u>	<u>7 557 419</u>
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	<u>8 961 899 \$</u>	<u>8 424 471 \$</u>	<u>8 961 899 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Activités de fonctionnement		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	(537 428) \$	1 404 480 \$
Flux de trésorerie provenant de		
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 969 909	2 922 650
Amortissement des apports en immobilisations reportés	(2 776 566)	(2 482 629)
Perte sur vente d'immobilisations corporelles	-	117 896
Diminution des comptes débiteurs	524 367	36 136
Actif destiné à la vente	542 308	(282 438)
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et frais courus	2 074 050	(601 619)
Augmentation (diminution) des revenus reportés	(93 010)	309 649
Diminution des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	(64 280)	(103 885)
(Augmentation) diminution des frais payés d'avance	<u>(14 802)</u>	<u>11 060</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	<u>2 624 548</u>	<u>1 331 300</u>
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(6 415 530)	(5 740 887)
Produits de vente d'immobilisations corporelles	<u>-</u>	<u>350 000</u>
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	<u>(6 415 530)</u>	<u>(5 390 887)</u>
Activités de financement		
Remboursement de dettes nettes à long terme	(893 315)	(849 477)
Diminution des comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées	1 707 536	1 712 514
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	<u>5 213 055</u>	<u>5 241 936</u>
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	<u>6 027 276</u>	<u>6 104 973</u>
Augmentation des liquidités	2 236 294	2 045 386
Liquidités au début de l'exercice	<u>5 153 098</u>	<u>3 107 712</u>
Liquidités à la fin de l'exercice	<u>7 389 392</u> \$	<u>5 153 098</u> \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
État consolidé de l'évolution de la dette nette
Pour l'exercice terminé le 31 août 2016

	<u>2016</u> Budget	<u>2016</u> Actual	<u>2015</u> Actual
	(non audité)		
Excédent des revenus sur les dépenses (dépenses sur les revenus)	<u>-</u>	<u>\$ (537 428)</u>	<u>\$ 1 404 480</u>
Activités de continuité portant sur les immobilisations corporelles			
Acquisition d'immobilisations corporelles	(12 087 870)	(6 415 530)	(5 740 887)
Amortissement d'immobilisations corporelles	2 904 724	2 969 909	2 922 650
Perte sur vente d'immobilisations corporelles	-	-	6 892
Actif destiné à la vente	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>542 308</u>
Total des activités liées aux immobilisations corporelles	<u>(9 183 146)</u>	<u>(3 445 621)</u>	<u>(2 269 037)</u>
Actif non financier - autre			
Utilisation des frais payés d'avance	<u>-</u>	<u>(14 802)</u>	<u>11 060</u>
Augmentation de la dette nette	(9 183 146)	(3 997 851)	(853 497)
Dette nette au début de l'exercice	<u>(64 802 291)</u>	<u>(64 802 291)</u>	<u>(63 948 794)</u>
Dette nette à la fin de l'exercice	<u>(73 985 437)</u>	<u>\$ (68 800 142)</u>	<u>\$ (64 802 291)</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

1. Principales méthodes comptables

Les états financiers consolidés sont dressés par la direction conformément à la méthode de comptabilité décrite ci-dessous.

(a) Référentiel comptable

Ces états financiers consolidés ont été préparés conformément à la Loi sur l'administration financière, à la note de service 2004:B2 du ministère de l'Éducation de l'Ontario et aux exigences comptables du Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière.

La Loi sur l'administration financière exige que les états financiers consolidés soient dressés conformément aux normes comptables définies par le ministère compétent de la province de l'Ontario. Une directive a été communiquée par le ministère de l'Éducation de l'Ontario dans la note de service 2004:B2 en vertu de laquelle les conseils doivent adopter les normes comptables du secteur public canadien à partir de leur exercice se terminant le 31 août 2004. La note précise également que la loi est susceptible de modifier l'application de ces normes.

En 2011, le gouvernement a adopté le Règlement de l'Ontario 395/11 de la Loi sur l'administration financière. Le Règlement exige que les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services et les contributions sous forme d'actifs d'immobilisations corporelles aux fins de la prestation de services soient déclarés comme des apports en immobilisations reportés dans l'état des résultats pendant les périodes durant lesquelles ces immobilisations sont utilisées pour la prestation de services au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. De plus, le Règlement exige que si la valeur comptable nette d'une immobilisation corporelle amortissable est réduite pour toute autre raison que l'amortissement, le conseil constate une réduction proportionnelle des apports en immobilisations reportés et une augmentation proportionnelle du revenu. Pour les conseils scolaires de l'Ontario, ces contributions sont les paiements de transfert du gouvernement, les apports grevés d'affectation d'origine externe et, autrefois, les revenus de l'impôt foncier.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

(a) Référentiel comptable (suite)

Les méthodes comptables imposées par le Règlement de l'Ontario 395/11 sont nettement différentes des exigences des normes comptables du secteur public canadien en vertu desquelles :

- Les paiements de transfert du gouvernement non assortis d'une règle créant un passif doivent être constatés comme revenus par le bénéficiaire, sous réserve de l'approbation de l'auteur du transfert et du respect des critères d'admissibilité, conformément au chapitre SP 3410 des normes comptables du secteur public canadien;
- les apports grevés d'affectation d'origine externe doivent être constatés comme revenus durant la période pendant laquelle ils sont utilisés dans le ou les buts spécifiés, conformément au chapitre SP 3100 des normes comptables du secteur public canadien; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers doivent être constatés comme revenus lorsqu'ils ont été reçus ou sont recevables, conformément au chapitre SP 3510 des normes comptables du secteur public canadien.

Par conséquent, le revenu constaté dans l'état des résultats et certains revenus reportés et apports en immobilisations reportés seraient enregistrés différemment en vertu des normes comptables du secteur public canadien.

(b) Périmètre comptable

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, passifs, revenus et dépenses du périmètre comptable. Le périmètre comptable englobe toutes les entités qui doivent rendre compte de leur gestion financière et de l'administration de leurs ressources au conseil et qui sont soumises à l'autorité de ce dernier.

Les fonds générés par les écoles, y compris les actifs, passifs, revenus et dépenses des différentes entités qui existent au niveau scolaire et qui sont soumises à l'autorité du conseil, sont reflétés dans les états financiers consolidés.

Entités et fonds consolidés

Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound
 Fonds générés par les écoles

Les opérations et les soldes entre le conseil et ces entités et fonds sont éliminés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

(c) Fonds en fiducie

Les fonds en fiducie et les opérations connexes qu'administre le conseil ne relèvent pas de son autorité. Ils ne sont pas inclus dans les états financiers consolidés.

(d) Méthode de comptabilité

Les revenus et les dépenses sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. La méthode de la comptabilité d'exercice constate les revenus au fur et à mesure qu'ils sont gagnés et mesurables, et les dépenses équivalentes au coût des biens et services consommés durant la période, qu'un paiement ait été effectué ou non et que des factures aient été reçues ou non.

(e) Liquidités

Les liquidités englobent l'encaisse, les dépôts à vue et les placements à court terme. Les placements à court terme sont très liquides, présentent des risques insignifiants de changement de valeur et ont une échéance rapprochée, inférieure à 90 jours.

(f) Actif non financier

Les actifs non financiers ne sont pas disponibles pour acquitter des dettes existantes et sont détenus à des fins de prestations de services. Ils ont une durée de vie utile dépassant un an et ne sont pas destinés à la vente dans le cours normal des opérations.

(i) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique, moins les amortissements cumulés. Le coût historique d'un actif comprend les montants qui sont directement attribuables à son acquisition, sa construction ou son amélioration, ainsi que les intérêts liés à son financement durant sa construction, le cas échéant. En l'absence de documents relatifs au coût historique, d'autres méthodes ont été utilisées pour estimer ces coûts et les amortissements cumulés.

Les locations-acquisitions dans le cadre desquelles un bailleur transfère en substance tous les avantages et les risques inhérents à la propriété de l'actif sont comptabilisés comme étant des immobilisations corporelles louées. Tous les autres contrats de location sont comptabilisés comme étant des contrats de location d'exploitation et les paiements connexes sont imputés aux dépenses à mesure que celles-ci sont engagées.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Actif non financier (suite)

(i) Immobilisations corporelles (suite)

Les immobilisations corporelles, à l'exception des terrains, sont amorties selon la méthode linéaire et en fonction de leur durée de vie estimative, comme suit :

Aménagement de terrains (vie limitée)	15 ans
Bâtiments	40 ans
Structures mobiles	20 ans
Amélioration locative	10 ans
Équipements et mobilier	5 à 10 ans
Premier achat d'équipements	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Logiciels	5 ans

Les immobilisations en construction, de même que les immobilisations qui ont engendré des coûts avant leur acquisition ou leur construction, ne sont pas amorties tant qu'elles ne sont pas prêtes à être mises en service.

Les terrains définitivement mis hors service et conservés en attendant leur revente sont comptabilisés au coût ou à leur valeur de réalisation nette, selon le moindre de ces deux montants. Le coût d'un terrain englobe les montants consacrés aux améliorations visant à le préparer pour le vendre ou le viabiliser. Les bâtiments définitivement mis hors service et destinés à la revente ne sont plus amortis : ils sont comptabilisés soit à leur valeur comptable, soit à leur valeur réalisable nette, selon celle des deux qui est la moindre. Les immobilisations qui répondent au critère de ce qui constitue un actif financier sont reclassées sur l'état consolidé de la situation financière comme étant des « actifs destinés à la vente ».

Les œuvres d'art et les biens culturels et historiques ne sont pas comptabilisés parmi les actifs dans les présents états financiers consolidés.

(ii) Frais payés d'avance

Les frais payés d'avance représentent les montants versés au titre d'un bien ou d'un service qui n'a pas été reçu. La charge est comptabilisée au moment où le bien est reçu ou que le service est rendu.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

(g) Subventions législatives

Le conseil soumet, annuellement, le calcul des subventions législatives au ministère aux fins d'approbation finale. Tout changement à ces sources de financement, le cas échéant, sera inscrit à l'exercice au cours duquel il aura été déterminé.

(h) Revenus reportés

Certains montants sont reçus en vertu d'une loi, d'un règlement ou d'une entente et ne peuvent être utilisés qu'aux fins de programmes, de services ou d'opérations spécifiques. Ces montants sont constatés comme revenu pour l'exercice au cours duquel les dépenses connexes sont engagées ou les services offerts.

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs

Le conseil offre des prestations de retraite déterminées et d'autres avantages sociaux futurs à certains groupes d'employés. Ces prestations incluent les prestations de retraite, d'assurance vie, de soins de santé et de soins dentaires, les gratifications de retraite, les indemnités pour accidents du travail et les prestations d'invalidité de longue durée. Le conseil a adopté les principes énoncés ci-après relativement à la comptabilisation de ces prestations.

- (i) Les coûts des régimes de retraite autoassurés et des autres régimes d'avantages sociaux futurs sont établis sur les meilleures estimations de la direction relative à la progression des salaires, la valeur des jours de maladie accumulés à la retraite, les taux de rétablissement des personnes en congé d'invalidité, les taux d'inflation à long terme et les taux d'escompte. Le calcul des gratifications de retraite est fondé sur le salaire d'un employé, sur ses jours de congé de maladie accumulés et sur ses années de service à la date du 31 août 2012, ainsi que sur les meilleures estimations de la direction relatives aux taux d'escompte.

En ce qui concerne les prestations de retraite et autres avantages sociaux autoassurés dont les droits sont acquis ou accumulés pour les périodes de service fournies par les employés, tel que les gratifications de retraite, leur coût est déterminé sur les meilleures estimations de la direction. Selon cette méthode, les coûts des prestations sont constatés sur le nombre estimatif moyen des années de service d'un groupe d'employés.

- (ii) Les coûts des régimes de retraite à employeurs multiples offrant des prestations déterminées, comme les pensions du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, équivalent aux cotisations de l'employeur prévues par le régime au cours de la période.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

(i) Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs (suite)

- (iii) Les coûts des prestations assurées équivalent à la quote-part de l'employeur des primes d'assurance dues pour la protection des employés durant la période.

(j) Apports en immobilisations reportés

Les contributions reçues ou recevables aux fins de l'acquisition ou du développement d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable aux fins de la prestation de services ou toute contribution sous forme d'actif d'immobilisation corporelle reçue ou recevable aux fins de la prestation de services sont déclarées comme des apports en immobilisations reportés, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 pris en vertu de la Loi sur l'administration financière. Ces montants sont déclarés comme des revenus au même taux que celui utilisé pour constater leur amortissement. Les comptes suivants appartiennent à cette catégorie :

- Les paiements de transfert du gouvernement reçus ou recevables aux fins d'immobilisation;
- les autres apports grevés d'affectation reçus ou recevables aux fins d'immobilisation; et
- les revenus tirés d'impôts fonciers qui servaient autrefois à financer des immobilisations.

(k) Paiements de transfert

Les paiements de transfert du gouvernement, qui incluent des subventions législatives, sont comptabilisés dans les états financiers consolidés au cours de la période pendant laquelle surviennent les événements qui donnent lieu à ces paiements, à la condition que ces derniers soient autorisés, que les critères d'admissibilité aux dits paiements aient été respectés et qu'une estimation raisonnable de leur montant soit possible. Si les paiements de transfert du gouvernement contiennent des clauses qui donnent lieu à un élément de passif, ils sont reportés et constatés comme recettes lorsque les conditions sont remplies.

Les paiements de transfert du gouvernement destinés à financer des immobilisations sont reportés conformément au Règlement 395/11, comptabilisés comme apports en capital reportés (ACR) et constatés comme revenus dans l'état financier consolidé des résultats au même taux et pendant les mêmes périodes d'amortissement de l'actif.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

1. Principales méthodes comptables (suite)

(l) Revenus de placements

Les revenus de placements sont comptabilisés comme revenus durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés.

Lorsque le gouvernement à l'origine du financement ou une loi pertinente l'exige, les revenus de placements réalisés sur des fonds grevés d'affectations externes, notamment concernant les installations destinées aux élèves, les redevances d'aménagement scolaires et l'éducation de l'enfance en difficulté, sont ajoutés aux soldes de revenus reportés correspondants.

(m) Montants budgétés

Des montants budgétés, tirés du budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires, sont fournis à des fins de comparaison. Le budget approuvé par les conseillères et conseillers scolaires est établi selon le modèle de financement des conseils scolaires prescrit par le gouvernement provincial. Il est utilisé pour gérer les dépenses de programme conformément aux lignes directrices du modèle de financement. Les montants budgétés ne sont pas audités.

(n) Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés en conformité avec la méthode de comptabilité décrite dans la note 1(a) exige que la direction énonce des estimations et des hypothèses qui affectent aussi bien les montants comptabilisés des actifs et des passifs et la divulgation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés que les montants comptabilisés des revenus et des dépenses au cours de l'exercice. Les comptes soumis à un degré important d'estimation incluent les montants comptabilisés pour les estimations des durées de vie utiles des immobilisations corporelles, des frais courus, et des prestations de retraites et autres avantages sociaux futurs des employés. Il se peut que les résultats réels diffèrent de ces estimations.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

2. Comptes débiteurs

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Municipalités	416 857 \$	346 773 \$
Autres conseils scolaires	19 215	15 128
Gouvernement de l'Ontario	56 395	390 409
Gouvernement du Canada	1 368 130	1 292 480
Autres	<u>272 136</u>	<u>612 310</u>
	<u>2 132 733 \$</u>	<u>2 657 100 \$</u>

3. Comptes débiteurs - Province de l'Ontario - immobilisations approuvées

La province de l'Ontario « la province » a remplacé le financement variable des immobilisations corporelles par une subvention ponctuelle de soutien de la dette en 2009-2010. Le conseil a reçu une subvention ponctuelle pour couvrir ses emprunts pour immobilisations corporelles au 31 août 2010 corroborés par ses programmes d'immobilisations corporelles existants. Le conseil recevra cette subvention en numéraire pendant la période résiduelle des instruments d'emprunt pour immobilisations corporelles actuels. Il se peut que le conseil reçoive par ailleurs des subventions annuelles destinées à financer leurs programmes d'immobilisations corporelles qui seraient dans ce cas elles aussi reflétées dans ce compte débiteur.

Au 31 août 2016, le conseil a un compte débiteur envers la province de 25 624 441 \$ (2015 - 27 331 977 \$) relatif aux subventions pour immobilisations corporelles.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2016

4. Comptes créditeurs et frais courus

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Autres conseils scolaires	1 512 630 \$	605 197 \$
Gouvernement de l'Ontario	444 409	-
Comptes créditeurs	3 368 338	2 632 298
Frais courus	<u>362 624</u>	<u>376 456</u>
	<u><u>5 688 001</u></u> \$	<u><u>3 613 951</u></u> \$

5. Dettes nettes à long terme

Les dettes nettes à long terme sous forme de débentures et d'emprunts dans l'état consolidé de la situation financière comprennent les éléments suivants :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Débenture, remboursable jusqu'au 7 novembre 2028 par versements semestriels de 300 763 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,8 %	5 296 071 \$	5 578 099 \$
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 297 762 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	7 095 704	7 311 478
Emprunt, remboursable jusqu'au 13 avril 2035 par versements mensuels de 33 203 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 5,232 %	791 226	815 286
Emprunt, remboursable jusqu'au 3 mars 2033 par versements semestriels de 227 506 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,95 %	5 167 733	5 362 346
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2031 par versements semestriels de 13 072 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,56 %	288 318	300 884

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2016

5. Dettes nettes à long terme (suite)

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Emprunt, remboursable jusqu'au 15 novembre 2036 par versements semestriels de 153 543 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 3,97 %	4 279 864	4 413 058
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 36 551 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	1 086 939	1 115 665
Emprunt, remboursable jusqu'au 11 mars 2039 par versements semestriels de 2 995 \$, incluant les intérêts calculés au taux fixe de 4,003 %	<u>89 057</u>	<u>91 411</u>
	<u>24 094 912</u> \$	<u>24 988 227</u> \$

Les paiements de capital et d'intérêts concernant la dette nette sous forme de débentures et d'emprunts de 24 094 912 \$ en cours au 31 août 2016 sont exigibles comme suit :

	<u>Capital</u>	<u>Paiements d'intérêts</u>	<u>Total</u>
2016-2017	893 315 \$	1 237 474 \$	2 130 789 \$
2017-2018	939 451	1 191 338	2 130 789
2018-2019	988 008	1 142 781	2 130 789
2019-2020	1 039 115	1 091 674	2 130 789
2020-2021	1 092 907	1 037 882	2 130 789
Par la suite	<u>19 142 116</u>	<u>7 622 091</u>	<u>26 764 207</u>
Dettes nettes à long terme	<u><u>24 094 912</u></u> \$	<u><u>13 323 240</u></u> \$	<u><u>37 418 152</u></u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2016

6. Revenus reportés

Tout revenu reçu et mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente est inclus dans les revenus reportés et comptabilisé dans l'état consolidé de la situation financière.

Au 31 août 2016, les revenus mis de côté à des fins précises prévues par une loi, un règlement ou une entente et inclus dans les revenus reportés incluaient ce qui suit :

	<u>Solde au 31 août 2015</u>	<u>Revenus affectés à une fin donnée et revenus de placements</u>	<u>Revenus constatés pour l'exercice</u>	<u>Transferts aux apports en immobilisations reportés</u>	<u>Solde au 31 août 2016</u>
Amélioration de la condition des écoles	973 530 \$	634 220 \$	-	(515 529) \$	1 092 221 \$
Réaménagement d'espaces scolaires pour la garde d'enfants	34 962	-	-	(34 962)	-
Efficacité énergétique dans les écoles	85 081	-	-	-	85 081
Réfections des écoles	193 802	782 619	(13 409)	(496 823)	466 189
Garderies	688 168	-	-	(688 168)	-
Actifs destinés à la vente	282 438	(282 438)	-	-	-
Produits d'aliénations	344 990	657 900	-	(68 660)	934 230
Installations d'accueil temporaire	-	120 000	-	-	(120 000)
Autres	382 039	10 445 984	(9 880 992)	(752 752)	194 279
Total des revenus reportés	<u><u>2 985 010 \$</u></u>	<u><u>12 358 285 \$</u></u>	<u><u>(9 894 401) \$</u></u>	<u><u>(2 556 894) \$</u></u>	<u><u>2 892 000 \$</u></u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2016

7. Apports en immobilisations reportés

Les apports en immobilisations reportés sont les subventions et contributions reçues aux fins de l'acquisition d'un actif d'immobilisations corporelles amortissable, conformément au Règlement de l'Ontario 395/11 et dépensés à la fin de l'exercice. Ces montants sont amortis durant le cours de la vie utile des immobilisations corporelles en question.

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Solde au début de l'exercice	68 705 946 \$	66 235 783 \$
Ajouts aux apports en immobilisations reportés	2 656 161	3 182 452
Transferts des revenus reportés	<u>2 556 894</u>	<u>2 059 484</u>
	73 919 001	71 477 719
Moins : Revenus constatés pour l'exercice	(2 776 566)	(2 482 629)
Transferts aux revenus reportés	<u>-</u>	<u>(289 144)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>71 142 435 \$</u>	<u>68 705 946 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

8. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés

	2016		2015	
	Prestations de retraite	Autres avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés	Total avantages sociaux futurs des employés
Passif au titre des prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés	<u>110 129</u> \$	<u>19 231</u> \$	<u>129 360</u> \$	<u>193 640</u> \$
Charges des prestations de retraite et des autres avantages sociaux futurs des employés				
Coût des prestations pour l'exercice considéré	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>10 049</u> \$
Charges au titre des avantages sociaux futurs des employés ¹	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>-</u> \$	<u>10 049</u> \$

¹ À l'exclusion des cotisations de retraite au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario, un régime de retraite à employeurs multiples, décrit ci-après.

Prestations de retraite

(i) Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario

Les enseignants et les groupes d'employés connexes peuvent devenir membres du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario. Les cotisations de l'employeur pour ces employés sont fournies directement par la province de l'Ontario. Les charges de retraite et les obligations liées à ce régime représentent une responsabilité directe de la province. Par conséquent, aucun coût ni aucun passif lié à ce régime n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

8. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Prestations de retraite (suite)

(ii) Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario

Tous les employés non enseignants du conseil peuvent devenir membres du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (RREMO), un régime de retraite à employeurs multiples. Le régime procure des prestations de retraite à prestations déterminées aux employés selon leur nombre d'années de service et les taux de rémunération. Les cotisations au régime du conseil équivalent aux cotisations de l'employé. Au cours de l'exercice terminé le 31 août 2016, le conseil a cotisé 604 829 \$ (2015 - 574 324 \$) au régime. Comme il s'agit d'un régime de retraite à employeurs multiples, ces cotisations sont les charges de prestations de retraite du conseil. Aucun passif découlant de ce genre de régime de retraite n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

(iii) Gratifications de retraite

Le conseil scolaire procure des gratifications de retraite à certains groupes d'employés embauchés avant certaines dates. Le conseil procure ces prestations par l'entremise d'un régime de prestations déterminées sans capitalisation. Les coûts des prestations et le passif au titre des prestations liés à ce régime sont inclus dans les états financiers consolidés du conseil. Le montant des gratifications payables aux employés admissibles est fondé sur leur salaire, sur leurs jours de congé accumulés et sur leur nombre d'années de service au 31 août 2012.

1. Provision des gratifications de retraite volontaire - paiement par anticipation

Au cours de l'exercice 2015-2016, AEFO, ATEO, et SCFP ont ratifié les conventions aux paliers local et central qui comprenaient une disposition relative à la provision des gratifications de retraite volontaire – paiement par anticipation. Cette disposition donnait aux membres du AEFO, ATEO et SCFP le choix de recevoir un versement de gratifications de retraite à un taux actualisé gelé au 31 août 2016 (ou à la première période de paie en septembre 2016 dans le cas du ATEO et SCFP).

Cette disposition a été également offerte à tous les employés des conseils scolaires non syndiqués, y compris aux directeurs et directeurs adjoints d'école.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

8. Prestations de retraite et autres avantages sociaux futurs des employés (suite)

Autres avantages sociaux futurs des employés

- (i) Obligations concernant la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

Le conseil est un employeur de l'annexe 1 aux termes de la Loi sur la sécurité professionnelle et l'assurance contre les accidents du travail et, à ce titre, assure toutes les réclamations faites par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi. Les primes d'assurance du conseil pour l'exercice terminé le 31 août 2016 étaient de 216 503 \$ (2015 - 211 267 \$) et sont comprises dans les coûts des prestations de l'exercice en cours du conseil. Aucun passif au titre de réclamations présentées par ses travailleurs blessés aux termes de la Loi n'est inclus dans les états financiers consolidés du conseil.

- (ii) Supplément aux prestations de congé de maladie

Les employés peuvent reporter à l'année suivante seulement un maximum de 11 crédits de congé de maladie inutilisés pendant l'année en cours pour compléter leur salaire s'ils reçoivent des prestations dans le cadre du régime de congé de maladie et d'invalidité de courte durée au cours de l'année concernée. Les coûts liés aux prestations versées dans les états financiers sont de 8 263 \$ (2015 - 12 165 \$).

Changements futurs au régime de prestations

Le conseil offre actuellement des prestations de soins de santé, de soins dentaires et d'assurance-vie à certains employés et retraités des conseils scolaires. Il a pris en charge le passif du paiement des prestations couvertes par ces régimes. Dans le cadre des conventions collectives ratifiées pour les employés non syndiqués qui négocient au niveau central et qui ont ratifié des discussions centrales avec les directeurs et directeurs adjoints d'école, les Fiducies des soins de santé au bénéfice des employés (FSSBE) seront établies en 2016-2017 pour les groupes d'employés suivants : AEFO, ATEO, SCFP, les employés non syndiqués, y compris les directeurs et directeurs adjoints d'école. Les FSSBE offriront des prestations de soins de santé, d'assurance-vie et de soins dentaires aux enseignants (à l'exception des enseignants suppléants occasionnels), aux travailleurs en éducation (à l'exception du personnel occasionnel et temporaire), aux autres membres du personnel du conseil scolaire et aux retraités jusqu'à la date de participation du conseil scolaire à la FSSBE. Ces prestations seront offertes dans le cadre d'une structure de gouvernance conjointe entre les groupes de négociation / employés, les associations de conseillers scolaires et le gouvernement de l'Ontario. À partir du 1er février 2017, le conseil ne sera plus responsable d'offrir des prestations aux groupes mentionnés ci-dessus. Il transférera dans les FSSBE un montant par équivalent à temps plein fondé sur les coûts réels des prestations de 2014-2015 plus 8,16 % représentant l'inflation pour 2015-2016 et 2016-2017. De plus, le ministère de l'Éducation fournira au conseil scolaire un montant supplémentaire de 300 \$ par ETP pour les employés actifs du conseil scolaire. Ces montants seront alors transférés dans la fiducie pour les prestations des employés et des retraités.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

9. Immobilisations corporelles

	Coûts			Amortissement cumulé				Valeur comptable nette		
	Solde au 31 août 2015	Ajouts et (transferts)	Dispositions	Solde au 31 août 2016	Solde au 31 août 2015	Amortissement	Dispositions	Solde au 31 août 2016	31 août 2016	31 août 2015
Terrain	1 840 229 \$	70 325 \$	- \$	1 910 554 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	1 910 554 \$	1 840 229 \$
Aménagement de terrains (vie limitée)	603 327	31 466	-	634 793	98 901	40 848	-	139 749	495 044	504 426
Bâtiments	80 819 053	4 367 486	-	85 186 539	17 582 362	2 329 247	-	19 911 609	65 274 930	63 236 691
Structures mobiles	2 996 462	-	-	2 996 462	971 736	151 219	-	1 122 955	1 873 507	2 024 726
Amélioration locative	326 905	12 254	-	339 159	71 570	56 573	-	128 143	211 016	255 335
Équipements et mobilier	571 996	104 089	(113 659)	562 426	428 737	39 140	(113 659)	354 218	208 208	143 259
Premier achat d'équipements	310 309	88 355	-	398 664	91 722	30 940	-	122 662	276 002	218 587
Matériel informatique	2 261 218	601 937	(740 470)	2 122 685	1 367 405	293 519	(740 470)	920 454	1 202 231	893 813
Logiciels	205 560	34 471	(49 306)	190 725	126 632	28 423	(49 306)	105 749	84 976	78 928
Construction en cours (note a)	<u>4 497 589</u>	<u>1 105 147</u>	<u>-</u>	<u>5 602 736</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>5 602 736</u>	<u>4 497 589</u>
Total	<u>94 432 648</u> \$	<u>6 415 530</u> \$	<u>(903 435)</u> \$	<u>99 944 743</u> \$	<u>20 739 065</u> \$	<u>2 969 909</u> \$	<u>(903 435)</u> \$	<u>22 805 539</u> \$	<u>77 139 204</u> \$	<u>73 693 583</u> \$

a) Actifs en construction

Les actifs en construction ayant une valeur de 5 602 736 \$ (2015 - 4 497 589 \$) n'ont pas été amortis. L'amortissement de ces actifs commencera lors de leur mise en service.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

10. Excédent accumulé

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Aux fins de conformité		
Excédent de fonctionnement accumulé	3 375 119 \$	5 097 115 \$
Aux fins de conformité - Affectation interne		
Projet d'immobilisations engagées	<u>3 240 685</u>	<u>1 932 055</u>
Total disponible aux fins de conformité	<u>6 615 804</u>	<u>7 029 170</u>
Non disponible aux fins de conformité		
Avantages sociaux futurs	(173 596)	(227 588)
Intérêts courus	(362 624)	(376 456)
Fonds générés par les écoles	363 939	366 280
Investissement dans des immobilisations corporelles - terrain	<u>1 980 948</u>	<u>2 170 493</u>
Total non disponible aux fins de conformité	<u>1 808 667</u>	<u>1 932 729</u>
Excédent accumulé	<u>8 424 471 \$</u>	<u>8 961 899 \$</u>

11. Engagements

Obligations contractuelles

Le Conseil s'est engagé à trois contrats (2015 - deux contrats) pour un total de 6 382 949 \$ (2015 - 6 987 990 \$) relié à des projets de construction. Au 31 août 2016, 1 671 530 \$ (2015 - 3 500 261 \$) en travaux n'ont pas encore été effectués.

Le conseil s'est engagé à sept contrats de location pour des bureaux administratifs et salles de classe ayant une date d'échéance entre juin 2017 et août 2020. Les versements annuels des contrats pour les quatre prochaines années se répartissent comme suit :

2016-2017	243 299 \$
2017-2018	140 626
2018-2019	89 078
2019-2020	<u>26 000</u>
	<u>499 003 \$</u>

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

12. Éventualités

Le conseil conteste des griefs intentés par les syndicats de ses employés qui pourraient devoir être réglés par arbitrage. Il n'est présentement pas possible de déterminer le montant, s'il y a lieu, de tout règlement qui pourrait être établi selon le processus d'arbitrage. Tout règlement rétroactif des salaires sera imputé aux résultats de l'exercice alors en cours.

Le conseil reçoit des subventions de diverses agences de financement. Conformément aux accords relatifs, si le conseil ne réalise pas les objectifs établis, les agences pourraient demander des remboursements. S'il y avait obligations d'acquitter un montant, le remboursement qui en résulterait serait imputé aux résultats de l'exercice lorsque le montant deviendrait redevable.

13. Dépenses par articles

Voici un sommaire des dépenses courantes comptabilisées dans l'état consolidé des résultats par article :

	2016 Budget <small>(non audité)</small>	2016 Résultats	2015 Résultats
Salaires et traitements	28 876 768 \$	28 531 583 \$	27 380 693 \$
Avantages sociaux	4 874 370	4 891 869	4 888 843
Perfectionnement du personnel	350 932	394 916	369 543
Fournitures et services	3 485 718	3 982 448	4 044 826
Intérêts	1 237 474	1 223 641	1 284 293
Dépenses de location	280 300	270 687	265 684
Frais et location de services	4 033 083	4 632 139	4 157 293
Autres	643 376	403 158	399 255
Activités financées par les écoles	950 000	857 399	673 306
Amortissement des immobilisations corporelles	2 904 725	2 969 909	2 922 650
Pertes sur vente d'immobilisations corporelles	-	-	124 602
	<u>47 636 746</u> \$	<u>48 157 749</u> \$	<u>46 510 988</u> \$

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

14. Endettement bancaire

Le conseil dispose d'une marge de crédit de 20 000 000 \$ (2015 - 20 000 000 \$) portant intérêt au taux préférentiel de la banque. En date du 31 août 2016 le montant avancé de la marge de crédit était de - \$ (2015 - - \$). Cet emprunt est non garanti et payable à vue.

15. Frais de dette

Les dépenses en frais de la dette et en intérêt sur les prêts incluent le capital et les paiements d'intérêts de la façon suivante :

	<u>2016</u>	<u>2015</u>
Paiements de capital sur les dettes nettes à long terme	893 315 \$	849 477 \$
Paiements d'intérêts sur les dettes nettes à long terme	<u>1 223 641</u>	<u>1 284 293</u>
	<u><u>2 116 956</u></u> \$	<u><u>2 133 770</u></u> \$

16. Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO)

Le conseil est membre du Fonds d'échange d'assurance des conseils scolaires de l'Ontario (FEACSO), une société d'assurance réciproque titulaire d'un permis en vertu de la Loi sur l'assurance. Le FEACSO offre une couverture de responsabilité publique et générale, de même qu'une couverture des dommages aux biens et de certains autres risques. L'assurance-responsabilité est disponible jusqu'à concurrence de 24 000 000 \$ par événement.

17. Immobilisations non financées en permanence

Le 2 juin 2003, le conseil a reçu 1 561 697 \$ de la fiducie qui a été créée pour refinancer la dette non financée en permanence de 55 conseils scolaires. Les 55 conseils scolaires sont les bénéficiaires de la fiducie. Selon l'entente, la fiducie a remboursé la dette du conseil ne faisant pas l'objet d'un financement permanent. En contrepartie du paiement de la dette, la fiducie recevra les subventions fournies par le ministère de l'Éducation. Suite à cette entente, la dette ne figure plus à l'état consolidé de la situation financière du conseil.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario

Notes complémentaires aux états financiers consolidés

31 août 2016

18. Programme d'aide à la famille avec le ministère de l'Éducation

Le conseil fournit des services de programme d'aide à la famille en vertu d'une entente avec le ministère de l'Éducation. Les dépenses totales engagées dans le cadre du programme d'aide à la famille pour la période du 31 août 2015 au 31 août 2016 s'élèvent à 15 200 \$ (2015 - 15 200 \$). La somme des revenus du programme pour cette même période s'élève à 15 200 \$ (2015 - 15 200 \$).

19. Partenariat dans le consortium de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound

Consortium de transport

Le 26 mars 2003, le Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound a été constitué en personne morale. Le 16 juin 2003, le conseil a conclu une entente avec Nipissing-Parry Sound Catholic District School Board, Near North District School Board et Conseil scolaire catholique Franco-Nord pour pouvoir administrer ensemble le transport des élèves de la région. Cette entente a été signée pour essayer d'accroître l'efficacité sur le plan de la prestation et de la rentabilité du transport des élèves de chaque conseil. Aux termes de l'entente conclue au moment de la constitution de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound, les décisions portant sur les activités financières et les activités d'exploitation de Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound sont prises en commun. Ni l'un ni l'autre partenaire ne peut agir de façon unilatérale.

Cette entité est consolidée proportionnellement dans les états financiers consolidés du conseil, de sorte que la quote-part des actifs, passifs, revenus et dépenses du consortium qui incombe au conseil figure dans ses états financiers consolidés. Les opérations et soldes interorganisationnels ont été supprimés.

Conseil scolaire public du Nord-Est de l'Ontario
Notes complémentaires aux états financiers consolidés
31 août 2016

19. Partenariat dans le consortium de transport
- Services de transport scolaire Nipissing-Parry Sound (suite)

Les données suivantes sont des données financières condensées :

	<u>2016</u>		<u>2015</u>	
	<u>Total</u>	<u>Quote-part</u>	<u>Total</u>	<u>Quote-part</u>
Situation financière :				
Actif financier	1 146 578 \$	65 694 \$	1 397 724 \$	131 155 \$
Passif financier	(1 214 027)	(69 592)	(1 479 635)	(135 717)
Actif non financier	<u>67 449</u>	<u>3 898</u>	<u>81 911</u>	<u>4 562</u>
Excédent accumulé	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$
Opérations :				
Revenus	17 671 260 \$	859 072 \$	17 636 386 \$	859 072 \$
Dépenses	<u>(17 671 260)</u>	<u>(859 072)</u>	<u>(17 636 386)</u>	<u>(859 072)</u>
Résultat net excédentaire de l'exercice	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$	<u><u>-</u></u> \$

20. Chiffres comparatifs

La présentation de certains postes de l'exercice précédent a été modifiée en fonction de celle de l'exercice courant.